

Règlement du concours (version simple)

Qui peut participer ?

Le concours est ouvert à toutes et tous, gratuitement, avec 3 catégories :

11 à 14 ans

15 à 18 ans

18 à 30 ans

Individuellement ou en groupe

Une seule participation par personne

Le thème :

« Réalise l'affiche du Mois des jeunes 2027 »

Le Mois des jeunes constitue un temps fort dédié aux jeunes cote-d'armoritaines. Il vise avant tout à mieux faire connaître, et à rendre plus lisible les nombreuses initiatives portées par le Département et ses partenaires en direction des 11/30 ans. Des temps participatifs, festifs et informatifs variés (culture, sport, environnement, solidarités, engagement...) sont organisés avec et pour les jeunes.

Votre création pourra inspirer l'affiche officielle du Mois des jeunes 2027 !

Format et techniques

Format A4 ou A3 en portrait

Thématique : C'est quoi pour vous être jeune en Côtes d'Armor ?

Mentions obligatoires : Mois des jeunes, mars 2027

Technique libre : peinture, crayons de couleurs, aquarelle, feutres, numérique, photographie, etc, à l'exclusion de tout procédé en relief et de productions utilisant une intelligence artificielle.

Intégration d'un bandeau blanc de 6 cm en bas de la feuille de dessin A4 et de 10 cm en bas de la feuille de dessin A3

Productions numériques réalisées en haute définition

Respect du gabarit téléchargeable sur le site Internet du Département

cotesdarmor.fr/moisdesjeunes

Le dessin doit être original, les copies ne sont pas acceptées.

Des feuilles de dessin sont à disposition des jeunes dans les accueils des Maisons du Département.

Date limite de dépôt des affiches

31 octobre 2026

Où déposer ton affiche ?

Par voie postale - DEJES 2 bis rue du parc 22 000 Saint-Brieuc

Par courriel : mickael.hourman@cotesdarmor.fr

Dépôt dans les accueils des Maisons du Département

Maison du Département de Saint-Brieuc Lamballe

Guénaelle CLOSIER - Loïc LE FLOCHMOINE

76 A rue de Quintin - CS 50551

22035 Saint-Brieuc cedex

06 63 44 07 28 – 06 73 98 68 71

MDDSDveloppementTerritorial@cotesdarmor.fr

Maison du Département de Guingamp / Paimpol / Rostrenen

9 Place Saint-Sauveur

CS 60517

22205 GUINGAMP CEDEX

Tél. 02 96 40 10 30

Port. 06 99 27 41 31

email : Gwenaelle.DECROZE@cotesdarmor.fr

Maison du Département de Loudéac

Rue de la Chesnaie
CS 90427
22604 Loudéac cedex
Tél. 02 96 66 21 10
Port. 06 58 51 11 67
email : pamela.dessaudes@cotesdarmor.fr

Maison du Département de Lannion

13 boulevard Louis Guilloux
CS 40728
22304 LANNION CEDEX
Port. 06 89 09 51 55
email : noella.philouze@cotesdarmor.fr

Maison du Département de Dinan

2 place René Pléven
CS 96370
22106 DINAN CEDEX
Tél. 02 96 80 00 84
Port. 06 89 09 52 29
email : annemarie.lozach@cotesdarmor.fr

Résultats

Les résultats sont annoncés en janvier 2027.

Les affiches lauréates font l'objet d'une exposition pendant le Mois des jeunesses.

Autorisation

En participant au concours, vous acceptez que votre affiche soit utilisée pour la communication du Mois des jeunesses (affiche, réseaux...).